

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 29 septembre 2022

Date d'affichage : 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

Étaient représentés : MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Était absente excusée : MAGNIN Carine

Madame FALCOZ Corine est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-10-114

Objet : Renouvellement des contrats d'assurance de la Commune – Autorisation donnée au Maire de signer les marchés

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Une consultation a été lancée afin de renouveler les contrats d'assurance de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il s'agit d'un marché de services, prévu pour une durée maximale de 4 ans (soit du 1^{er} Janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026), décomposé en quatre lots :

- LOT 1 : Dommages aux Biens immobiliers et mobiliers de la Commune
- LOT 2 : Responsabilité Civile générale et responsabilités diverses
- LOT 3 : Assurance des véhicules terrestres à moteur et accessoires et Bris de Machines
- LOT 4 : Assurance de Protection juridique et défense pénale des agents et des élus.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le 07/10/2022

ID : 073-217303064-20221006-22_10_114-DE

Besnier
Levraut

Après examen des offres par la commission d'appel d'offres réunie le 28 septembre 2022, il est proposé de retenir les candidats suivants :

- LOT 1 : MMA
- LOT 2 : SMACL
- LOT 3 : SMACL
- LOT 4 : SARRE ET MOSELLE

L'ensemble des primes proposées s'élèvent à la somme de 46 008 € par an, contre la somme de 22 552 € en 2022, soit une hausse de 23 456 €.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 29 septembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 28 septembre 2022,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 29 septembre 2022,
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance avec les entreprises précitées, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 07/10/22

Publication : 07/10/22

Valloire, le 07/10/22

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

